

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 29 février 2016****CP2016_02_1
id. 2294**

L'an deux mille seize le vingt neuf février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**TRAVAUX DE MAINTENANCE, DE MISE EN CONFORMITÉ ET
DE RÉNOVATION DES CHARPENTES, COUVERTURES,
ZINGUERIES, CHÂSSIS DE TOIT DES BÂTIMENTS
DÉPARTEMENTAUX****AUTORISATION À SIGNER LES MARCHÉS**

Les bâtiments départementaux nécessitent un entretien des charpentes, couvertures, zingueries et châssis de toit consistant en de petites réparations et des mises en conformité aux normes.

Il s'agit de réparations ponctuelles effectuées au fur et à mesure des besoins.

Il en résulte que cette consultation a été lancée sous la forme d'un marché à bons de commande conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

Le marché sera passé pour un an, reconductible 3 fois de manière tacite pour une période d'un an, sans montant minimum et avec un montant maximum sur 4 ans de 800 000 € HT.

Afin de susciter une plus large concurrence et pour tenir compte des différents types d'interventions identifiées, l'allotissement a été défini comme suit :

- Lot 1 : Tarn-et-Garonne EST – Charpente - couverture
- Lot 2 : Tarn-et-Garonne OUEST – Charpente – couverture
- Lot 3 : Tarn-et-Garonne EST – Etanchéité
- Lot 4 : Tarn-et-Garonne OUEST – Etanchéité

Une consultation en procédure adaptée a été lancée et l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 08/10/2015 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et déposé sur le profil acheteur de la collectivité : <https://www.marchespublics.cg82.fr>

La Commission d'appel d'offres, réunie le 28 janvier 2016, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal présenté.

Elle a décidé d'attribuer les marchés ci-dessous aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution suivants : prix 60 %, et valeur technique au regard du mémoire technique 40 % :

Lot 1 : Tarn-et-Garonne EST – Charpente - couverture
Attributaire : Société CMBTP-HINARD

Lot 2 : Tarn-et-Garonne OUEST – Charpente – couverture
Attributaire : Société CMBTP-HINARD

Lot 3 : Tarn-et-Garonne EST – Etanchéité
Attributaire : Société EUROTIP

Lot 4 : Tarn-et-Garonne OUEST – Etanchéité
Attributaire : Attributaire : Société EUROTIP

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 28 janvier 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département :
 - les marchés de travaux de maintenance, de mise en conformité et de rénovation des charpentes, couvertures, zingueries, châssis de toit des bâtiments départementaux avec les sociétés visées ci-dessus,
 - toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC